

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1969 B 01637 Numéro SIREN : 692 016 371 Nom ou dénomination : MONTE PASCHI BANQUE SA
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2020 sous le numéro de dépôt 69223



20200692232019

DATE DEPOT : 11/09/2020

N° DE DEPOT : 69223

N° GESTION : 1969B01637

N° SIREN : 692016371

DENOMINATION : MONTE PASCHI BANQUE SA

ADRESSE : 11 bd de la Madeleine 75001 Paris

MILLESIME : 2019

**Greffier du Tribunal
de commerce de Paris**
Acte déposé le :
17 Mars 2020
Sous le N° : **6923**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE MONTE PASCHI BANQUE SA DU 15 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze avril, à 10 heures,

Les actionnaires de **MONTE PASCHI BANQUE SA** - société anonyme au capital de 124.632.262,80 €, dont le siège social est sis à PARIS 1^{er}, 11 boulevard de la Madeleine, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 692 016 371, se sont réunis, par téléconférence, en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, à la suite de la convocation qui leur a été faite.

Il a été dressé une feuille de présence.

Madame Vanessa JOLIVALT, pour ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente justifiée.

Monsieur Ratana LYVONG pour MBV et Associés, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Guido RAVOET préside la séance.

Est nommé seul scrutateur de l'Assemblée le membre présent disposant du plus grand nombre des voix et acceptant cette fonction : Monsieur Daniele BASTIANELLI représentant BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A..

Madame Raffaella FERRARO est désignée comme secrétaire de la séance par le bureau ainsi constitué.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence, dont il ressort que le nombre d'actions participant au vote s'élève à 8.177.968 actions sur un total de 8.177.970 actions constituant le capital, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

Le quorum requis par la loi étant ainsi atteint, l'Assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le secrétaire de la séance atteste qu'il est mis à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société ;
- la copie des lettres de convocation adressées à chaque actionnaire et aux Commissaires aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- le Rapport du Conseil d'Administration ;
- les Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- le projet de résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par procuration ou correspondance ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des administrateurs.

Le Président rappelle l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer :

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des

Dr

- Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2019; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- [...]
- VII. Pouvoirs pour formalités

[...]

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, moins la voix du Président et de M. Marc LEGARDEUR (actionnaire et administrateur présent en séance), qui n'ont pas pris part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ - 84 510 849,25
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€ - 2 330 776,56
. il en découle un résultat de	<u>€ - 86 841 625,81</u>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

. Report à nouveau	€ - 86 841 625,81
<u>TOTAL</u>	<u>€ - 86 841 625,81</u>

Re

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2018	EUR 0	0,00
2017	EUR 0	0,00
2016	EUR 0	0,00

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

[...]

ONZIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

Le 04 septembre 2020


Raffaella FERRARO
Secrétaire Général

Rapport Annuel

2019

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
LE 04/03/2020

Raffaella Fenu

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



**MONTE
PASCHI
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472
GRUPPOMONTEPASCHI

Sommaire

Sommaire	3
La Gouvernance	5
Direction générale et Siège social	5
Administration et Direction Générale	5
Organigramme	6
Réseau Commercial	7
Chiffres clés 2019	9
Résultats 2019	10
Rapport de Gestion	11
1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2019	13
1.1 Événement marquant de l'exercice	13
1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice	13
2 Présentation des risques	16
2.1 Risque de marché	19
2.2 Risques opérationnels	20
2.3 Risque de concentration	20
2.4 Risque de taux d'intérêt	21
2.5 Risque d'intermédiation	21
2.6 Risque de règlement	21
2.7 Risque de liquidité	21
2.8 Risque de change	22
2.9 Risque de levier	22
2.10 Capital Réglementaire	23
3 L'activité et les résultats 2019	25
3.1 Le Bilan consolidé	26
3.2 Le Compte de Résultat consolidé	29
4 Le contrôle interne	33

S	La structure	36
5.1	<i>Les Comptes Sociaux</i>	36
5.2	<i>Les Actionnaires</i>	37
5.3	<i>Les Administrateurs</i>	37
5.4	<i>Les Mandataires Sociaux</i>	37
6	Information aux institutionnels	41
6.1	<i>Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce</i>	41
6.2	<i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	42
6.3	<i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	43
7	Les perspectives 2020	45
	BILAN CONSOLIDÉ 2019	48
	COMPTE DE RÉSULTAT 2019 (CONSOLIDÉ)	49
	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	50
	INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2019	71
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	73
	BILAN SOCIAL 2019	79
	COMPTE DE RÉSULTAT 2019 (SOCIAL)	80
	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	81
	RÉSULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA	103
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	105
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	111
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2020	115

La Gouvernance

Direction générale et Siège social

PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : www.montepaschi-banque.fr

Administration et Direction Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Guido RAVOET

Vice-Président

Angelo BARBARULO

Administrateurs

Paolo IOZZELLI

Marc LEGARDEUR

Emmanuel RAME

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Daniele BASTIANELLI

Secrétaire général

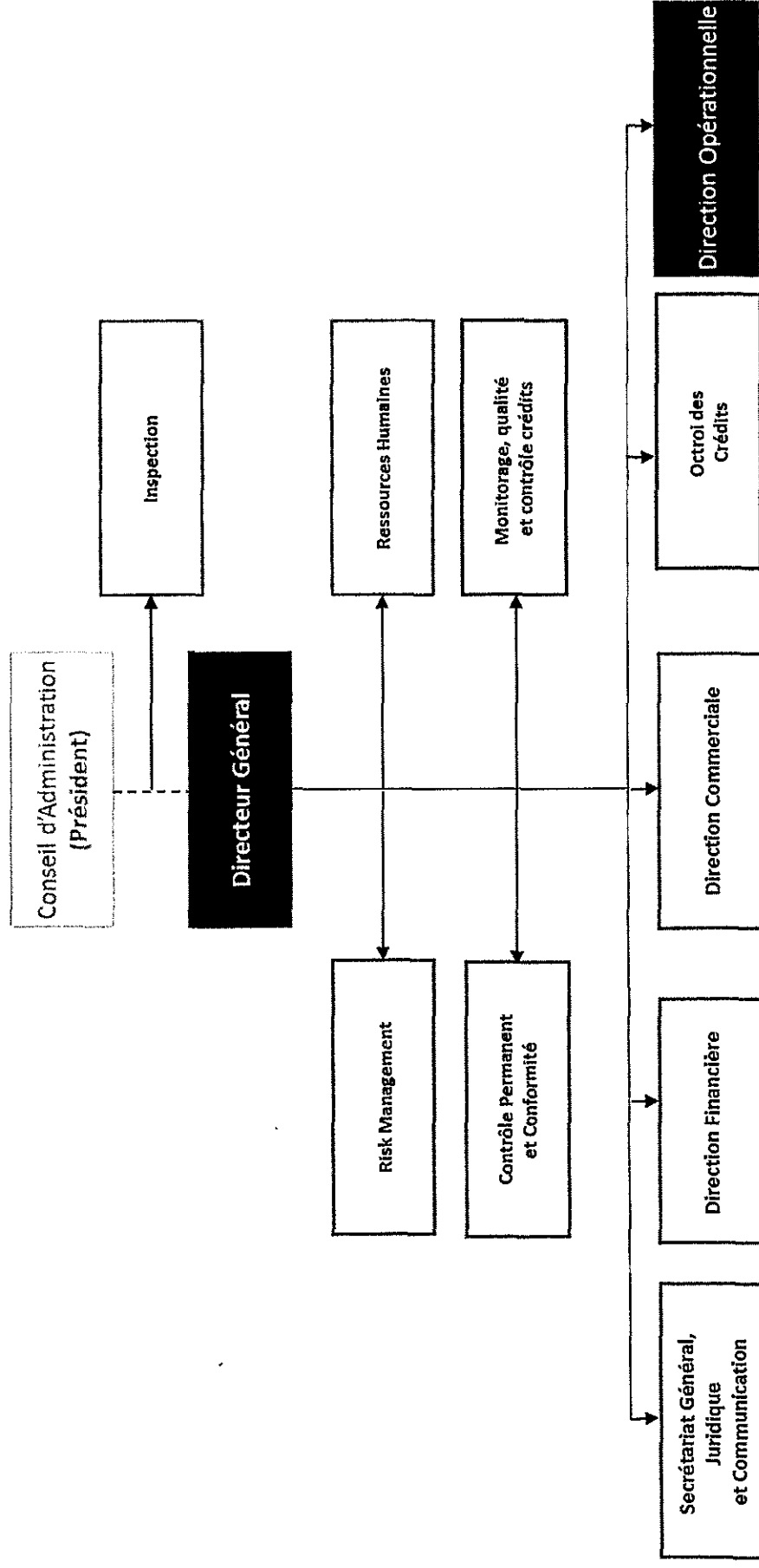
Raffaella FERRARO

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG ET AUTRES

RSM Paris

Organigramme



Réseau Commercial

AIX-EN-PROVENCE 13100

22, cours Mirabeau
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

CANNES 06400

20, rue d'Antibes
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

LYON 69003

55, avenue Maréchal de Saxe
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

MENTON 06500

25, avenue de Verdun
Tél +33 (0) 4 92 10 26 37

PARIS 75001

13-15, boulevard de la Madeleine
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

PARIS 75007

203, boulevard Saint-Germain
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

PARIS 75008

1, avenue Percier
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

ANTIBES 06600

8, avenue Robert Soleau
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

FREJUS 83600

105, av. de Port Fréjus
Imm. Le Paladien Bât D
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

MARSEILLE 13001

28, rue Grignan
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

NICE 06000

13, rue Alphonse Karr
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00
2, place Masséna
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

STRASBOURG 67000

43, rue du 22 Novembre
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

TOULOUSE 31000

24, boulevard Lazare Carnot
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

Chiffres clés 2019

30 930

Clients

8 155 Particuliers
3 959 Entreprises
1 189 Tiers Détenteurs de Fonds
15 758 Syndicats de Copropriétés
Séparées
1 498 S.C.I.
371 Divers

13

Agences

13 Agences
au service de nos clients
particuliers, PME et large
corporate

Ratio de
Solvabilité
(CET1)

31/12/2019

14,9 %

Ratio de
levier

31/12/2019

8,0 %

LCR
Liquidity
coverage
ratio

31/12/2019

407 %

NSFR
Net stable funding
ratio

31/12/2019

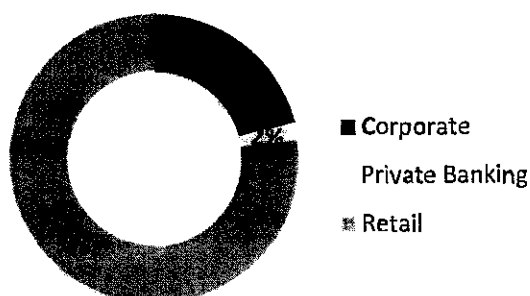
132,1 %

Résultats 2019

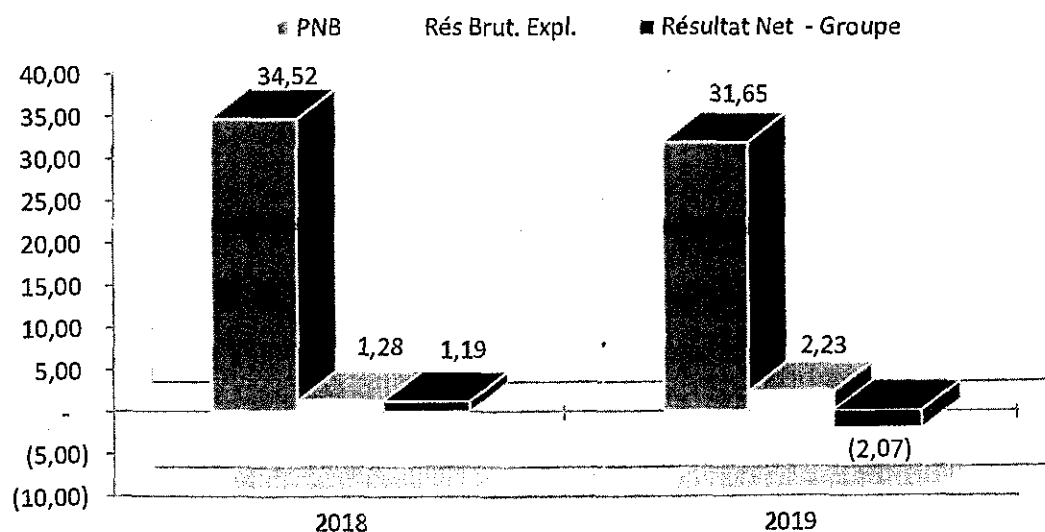
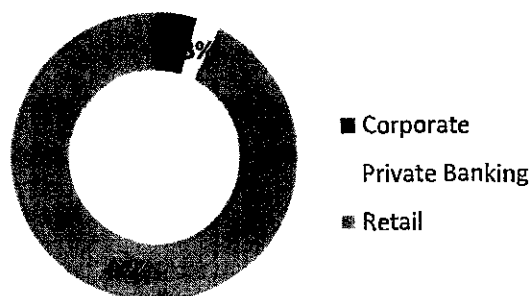
Données Consolidées en M €

	2 019	2018	2017	Evol. 19/18
Total du bilan	1 204	1 196	1 232	0,6%
Crédits à la clientèle	622	763	828	-18,5%
Dépôts de la Clientèle	1 025	1 006	1 024	1,9%
Stock Assurance	219	239	257	-8,4%
Conservation Clientèle	125	121	163	3,9%

Crédit à la clientèle par filière 2019



Dépôts clientèle par filière 2019



Rapport de Gestion

Ce rapport de Gestion qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2019 est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1 seront listés les événements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 2 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2019 sera présentée au chapitre 3 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 4, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 5, notre structure. Le chapitre 6 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 7 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2020.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.

1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2019

1.1 Événement marquant de l'exercice

En 2019 la banque a poursuivi la politique de recentrement sur les activités considérées comme *core business* pour se concentrer sur les clients et offrir un service de qualité toujours plus élevé.

Pour améliorer notre efficacité dans la gestion des ordres de bourse de nos clients, le projet Patio a été finalisé, permettant une réactivité accrue aux instructions données par nos clients dans notre réseau d'agence. En outre, ce projet a permis l'enrichissement de notre offre d'Organismes de Placements Collectifs.

La dimension à taille humaine de Monte Paschi Banque représente un autre élément crucial dans son positionnement, en lui permettant d'être à la hauteur des attentes de ses clients et au plus près de leurs besoins.

Toujours en matière d'excellence, il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2019 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Les estimations comptables au 31 décembre 2019 ont été établies sur la base d'une série d'indicateurs macroéconomiques et financiers prévus à cette date. L'épidémie de coronavirus (Covid-19) s'est propagée début janvier 2020 à travers la Chine continentale et au-delà, entraînant la suspension de l'activité économique et commerciale. Le Groupe considère cette épidémie comme un événement survenu après la date de clôture qui ne nécessite pas d'ajustement. La situation évoluant rapidement, il n'est pas possible de fournir une estimation quantitative de l'impact potentiel de cet événement sur la situation économique et patrimoniale du Groupe. Son incidence sera donc intégrée dans les estimations du Groupe courant 2020.

Dans le contexte actuel impacté par la crise sanitaire liée au Coronavirus (Covid-19), la Banque a déployé son plan de poursuite d'activité.

Depuis le 16 mars, la Monte Paschi Banque est confrontée, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement. Soucieuse de protéger ses collaborateurs et ses partenaires, la banque a acté un recours massif au télétravail. Depuis le 17 mars 2020, la grande majorité des collaborateurs travaillent à distance. Seuls continuent à travailler sur site les personnels indispensables au fonctionnement du service, notamment dans les agences (par rotation du personnel, lorsque cela est possible). Au 25 mars, seulement une trentaine de collaborateurs est physiquement présente sur site.

Les services à la clientèle et les autres activités de la Banque sont donc assurés et un bon niveau de qualité de service continue à être fourni à tous les clients.

La Banque suit les engagements pris par la profession bancaire, notamment en matière de report jusqu'à 6 mois des échéances des crédits pour les clients qui le demandent dans cette situation exceptionnelle. La Banque a reçu plusieurs demandes des clients qui sont étudiées avec prudence, mais n'observe pas encore de défaillances avérées d'entreprises, ni d'augmentation significative du nombre des impayés. Les expositions dans les secteurs qui devraient être directement et dans l'immédiat les plus touchés par la crise actuelle (tourisme, hébergement, restauration, commerce d'habillement, textile, transport aérien) sont relativement contenues (à un niveau inférieur à 5% des encours).

L'évolution de la situation liée au Coronavirus (Covid-19) reste une source d'incertitude, mais pour ce premier trimestre de l'année 2020 les prévisions pour fin mars sont substantiellement en ligne avec les chiffres de T1 2019 et avec les hypothèses retenues avant la crise sanitaire. Il est à ce stade prématuré de mesurer la durée et l'impact économique de la crise qui s'annonce mais de tels événements pourraient avoir un effet défavorable sur le coût du risque et les résultats de notre établissement.

2 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMP5, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasses de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limite et de stop loss

Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non-remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, plus de 50% des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

Evolution des engagements bilan et hors bilan clientèle sur base sociale

Les engagements en social Bilan et Hors Bilan s'établissent à 843,5M€, en retrait de -182,5M€ soit -17,8% par rapport au 31/12/2018.

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent à la baisse (-18,8%) s'établissant à 684,2M€, dont 583,7M€ de créances saines (-20,8%).

Les encours douteux ressortent en baisse (-4,7%) à 100,6M€, représentant désormais 14,7% des engagements totaux (ex 12,5% au 31/12/2018 et ex 11,4% au 31/12/2017).

en M€	31-déc.-17	31-déc.-18	31-déc.-19	VAR 12-2019/ 12-2018 en M€	VAR 12-2019/ 12-2018 en %
Engagements Totaux Bruts	909,0	842,9	684,2	- 158,6	- 18,8%
dont engagements <u>sains</u>	805,2	737,4	583,7	- 153,7	- 20,8%
dont engagements <u>Douteux Bruts</u>	103,8	105,5	100,6	- 4,9	- 4,7%
<i>inclus engagements Doubteux Bafi (Past Due)</i>	18,5	13,7	9,0	- 4,7	- 34,3%
Provisions Doubteux	73,3	72,4	56,9	- 15,5	- 21,4%
Engagements totaux Nets	835,5	770,5	627,3	- 143,2	- 18,6%

Les engagements douteux

Les engagements douteux nets ressortent en hausse sur l'année, +31,9% à 43,6M€, soit 7% des engagements totaux (vs 4,3% au 31/12/2018). Leur proportion sur encours bruts s'établit à 6,4% contre 3,9% fin 2018.

Les encours douteux Bafi s'établissent cependant en baisse à 9M€ (-34,3% par rapport à fin 2018).

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux est en baisse à 56,6% sur l'année (ex 68,6% fin 2018), compte tenu de la réduction du montant total des provisions (de 72,4M€ à 56,9M€) suite à la clôture de plusieurs dossiers contentieux.

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-17	31-déc.-18	31-déc.-19
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	70,6%	68,6%	56,6%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	86,9%	78,8%	62,2%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
Coût du risque en %	0,2%	0,0%	0,4%

Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05. Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties

bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

Engagement sur portefeuille Titres

La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont la totalité est classée en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à maturité.

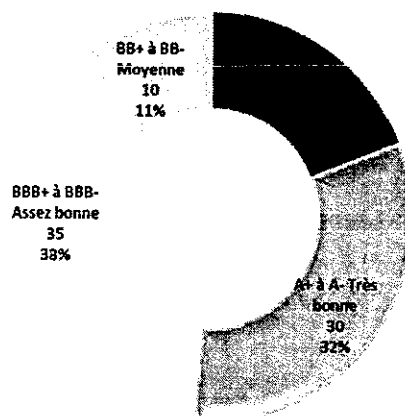
Le portefeuille de titres pour compte propre est une activité régie par des règles internes, définies notamment dans la Politique de gestion du risque de taux.

L'encours au 31/12/2019 est de 92,7M€ (ex 92,6M€ fin 12/2018) pour le portefeuille d'investissement.

Il est également rappelé que ce portefeuille Titres a pour vocation la macro-couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titres à taux fixe s'établissent à 92,7M€ au 31/12/2019 (ex 92,6M€ fin 2018)

A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisable auprès de la BCE dans le cadre des opérations de refinancement à hauteur de 45,8M€ (ex 58M€ fin 2018).

La qualité du portefeuille est inchangée et correspond à un rating moyen A- (ex BBB au 31/12/2018), laquelle est répartie comme suit :



2.1 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

2.2 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA en collaboration avec notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

2.3 Risque de concentration

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2019 les engagements clientèle (hors exposition interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- ☐ 90% (ex 91%) en France
- ☐ 5% (ex 4%) en Italie
- ☐ 1% (ex 1%) à Monaco
- ☐ Autres pays ≤ 1%

2.4 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'euro.

La gestion ALM est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapport trimestriel communiqué au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

2.5 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

2.6 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

2.7 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Également, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350M\$ et d'une ligne de trésorerie de 300M€, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité.

Enfin, nous disposons d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif de mobilisation de titres obligataires : notre capacité s'établit à 46M€ au 31/12/2019 (ex 58M€ fin 2018).

Pour rappel, dans le cadre de la participation de la Banque au TLTRO mis à disposition par la BCE, 40M€ d'actifs avaient été mobilisés au titre de ce programme, dont 30M€ depuis mi-décembre 2014 et 10M€ depuis mars 2015. En juin 2016, suite à la décision de la Banque de participer au programme n°2 du TLTRO, notre encours de 40M€ a été substitué par un nouvel encours de même montant, et a été prorogé de décembre 2018 à juin 2020.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité à 1 mois (minimum réglementaire de 100%) est respecté au 31/12/2019 s'établissant à 407% (ex 579% au 31/12/2018). Le ratio NSFR (ratio de liquidité à 1 an), ressort au 31/12/2019 à 132% (ex 112% au 31/12/2018).

2.8 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

2.9 Risque de levier

Au 31/12/2019, le ratio de levier s'établit à 8% (ex 8,5% fin 2018).

2.10 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'Indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2019, le ratio de solvabilité (CET 1) ressort en légère hausse par rapport à fin 2018, étant estimé à hauteur de 14,9% (ex 14,87%) sur base sociale.

3 L'activité et les résultats 2019

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2019 avec un Résultat Net de -2,07 M€ et un Résultat Net Social de -2,33 M€.

Pendant l'année 2019 la banque a poursuivi la stratégie de maîtrise de risque qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2019 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une légère augmentation à 1,204 Milliards d'euros. Cette augmentation est le résultat combiné de plusieurs facteurs dont l'augmentation des créances sur les établissements de crédit accompagnée d'une réduction des créances sur la clientèle, les immobilisations corporelles et les comptes de régularisations.

Le résultat brut d'exploitation est positif, s'élevant à 2,2 M€, en forte amélioration par rapport à l'année précédente (+75%), confirmant ainsi la tendance positive enregistrée sur les trois derniers exercices.

Ce résultat est obtenu, malgré une diminution de notre PNB, grâce à une réduction sensible (-10,4%) des charges générales d'exploitation.

Le résultat consolidé net est impacté par le coût du risque (2,9 M€) et des pertes exceptionnelles d'environ 1,4 M€ liées d'une part à une mesure incitative au départ en retraite, d'autre part à la fermeture de l'une de nos agences parisiennes décidée en 2018 et finalisée en 2019.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2018 et 2019 ainsi qu'une analyse des événements les plus importants qui ont déterminé le résultat 2019. Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

3.1 Le Bilan consolidé

(Données en K euros au 31/12/2019)

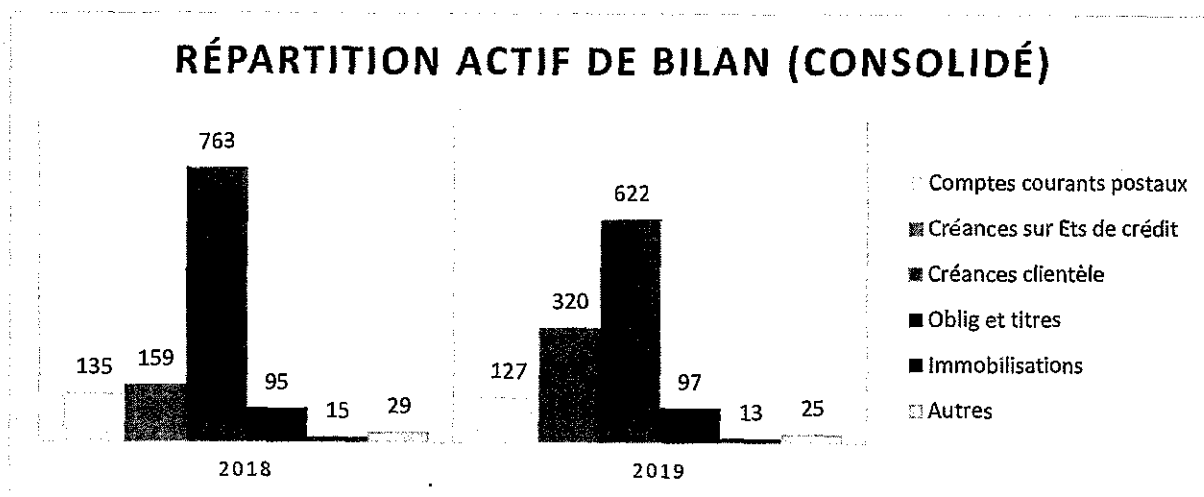
ACTIF en K €	2019	2018	%	PASSIF en K €	2019	2018	%
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,				Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,			
Comptes courants postaux	127 042	134 513	-5,6%	Comptes courants postaux	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	320 269	159 488	100,8%	Dettes envers les établissements de crédit	42 421	52 550	-19,3%
Créances sur la clientèle	622 029	763 165	-18,5%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 025 122	1 006 099	1,9%
Obligations et autres titres à revenu fixe	96 562	95 007	1,6%	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	-1,1%	Autres passifs	2 884	3 041	-5,1%
Parts dans les entreprises liées	894	725	23,3%	Comptes de régularisation	20 911	19 542	7,0%
Immobilisations incorporelles	3 663	3 752	-2,4%	Provisions	3 018	3 514	-14,1%
Immobilisations corporelles	9 047	11 142	-18,8%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	12 757	14 980	-14,8%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	11 416	13 489	-15,4%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
				Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 634	48 634	0,0%
				Report à nouveau	-84 810	-85 880	-1,2%
				Résultat de l'exercice	-2 072	1 192	-273,8%
TOTAL DE L'ACTIF	1 203 692	1 196 274	0,62%	TOTAL DU PASSIF	1 203 692	1 196 274	0,62%
Hors-Bilan: Engagements donnés				Hors-Bilan: Engagements reçus			
* Engagements de financement	34 313	34 894	-1,67%	* Engagements de financement	317 325	323 910	-2,03%
* Engagements de garantie	135 595	143 555	-5,54%	* Engagements de garantie	28 499	33 247	-14,28%

Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2019 est de 1.204 milliards d'euros, en hausse de 0,62% par rapport à 2018.

L'actif de Bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élèvent à 622 M€, et représentent 51,7% du total, les créances sur établissements financiers valent 447 M€ et représentent 37,2%, le portefeuille titres (97 M€) représente 8%. Les autres postes comptent pour 3,1% du total. Les actifs liquides sont élevés et en forte augmentation, notamment la trésorerie disponible.

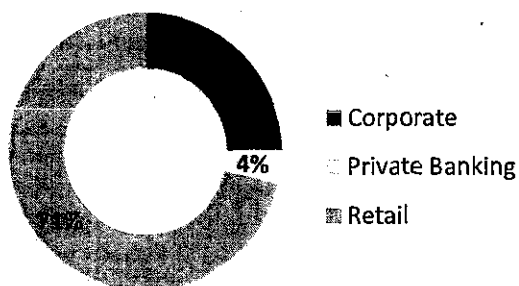
Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



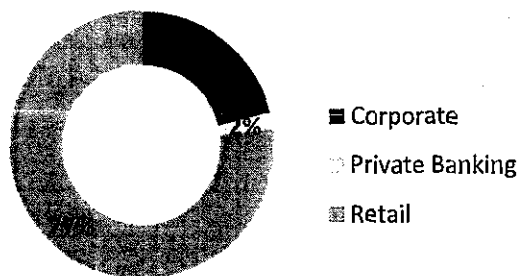
Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-18,5%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2019 à 622 M€, contre 763 M€ en 2018. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite.

Ci-dessous la répartition 2018 – 2019 des encours de crédits moyens par filière commerciale.

Crédit à la clientèle par filière 2018



Crédit à la clientèle par filière 2019



Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à 96,5 M€. Le poste Autre Actif (13 M€), correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers d'exploitation et d'autres biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la

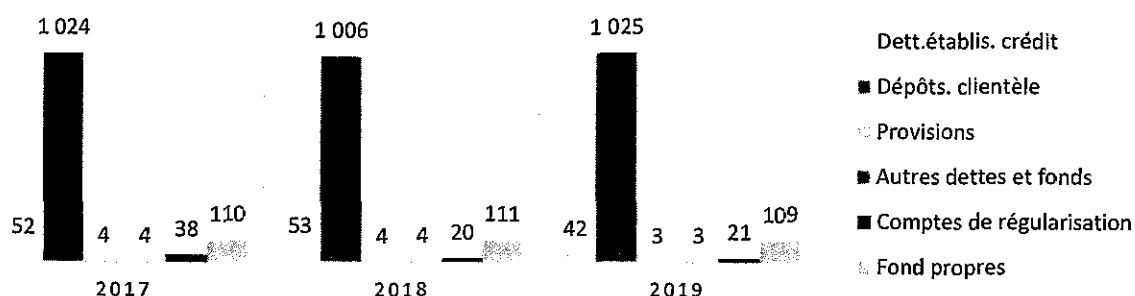
résolution d'importants dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus.

Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 85,2% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les dettes sur établissements financiers 3,5% et les autres postes comptent pour 11,30%, incluant les fonds propres à hauteur de 9%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :

RÉPARTITION DU PASSIF DE BILAN (CONSOLIDÉ)

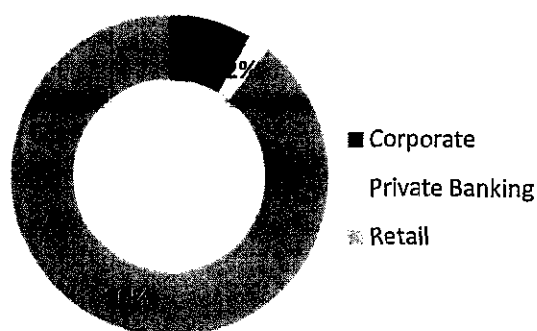


Le niveau des Dettes envers les établissements de crédit (42,4 M€), est en diminution par rapport à l'exercice précédent. La Banque participe à hauteur de 40 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE, ce qui permet de bénéficier du refinancement de moyen terme accordé par la BCE à des conditions avantageuses.

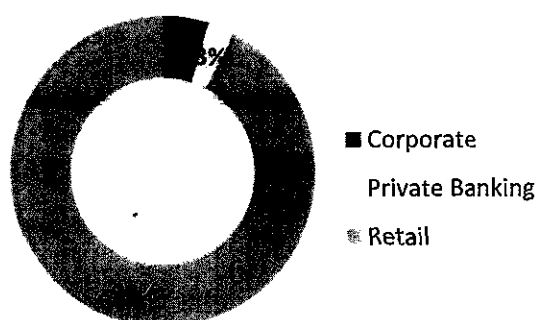
En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une légère augmentation (1,9%) par rapport à l'exercice précédent. En 2019, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1.025 M€.

Ci-dessous la répartition 2018 – 2019 des ressources moyennes mensuelles par filière commerciale :

Dépôts de la clientèle par filière 2018



Dépôts de la clientèle par filière 2019



3.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2019)

Compte de Résultat	2019	2018	Evol.
Intérêts nets	19 094	21 443	-11,0%
Revenu des titres à revenu variable	167	122	37,8%
Commissions nettes	9 192	9 727	-5,5%
Produits nets de opérations financières	89	99	-10,4%
Produits nets de l'exploitation bancaire	3 105	3 131	-0,8%
PRODUIT NET BANCAIRE	31 649	34 522	-8,3%
Charges générales d'exploitation	-27 341	-30 521	-10,4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-2 073	-2 724	-23,9%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 235	1 276	75,1%
Coût du risque	-2 930	1 373	ns
RESULTAT D'EXPLOITATION	-696	2 649	ns
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-895	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-696	1 753	ns
Résultat (perte) exceptionnel	-1 376	-561	-145,1%
Impôts sur les bénéfices *			ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-2 072	1 192	ns
* dont impôts différés	0	0	
* dont participation des salariés groupe	0	0	
*IS groupe	0	0	

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2019 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

Les intérêts et les commissions

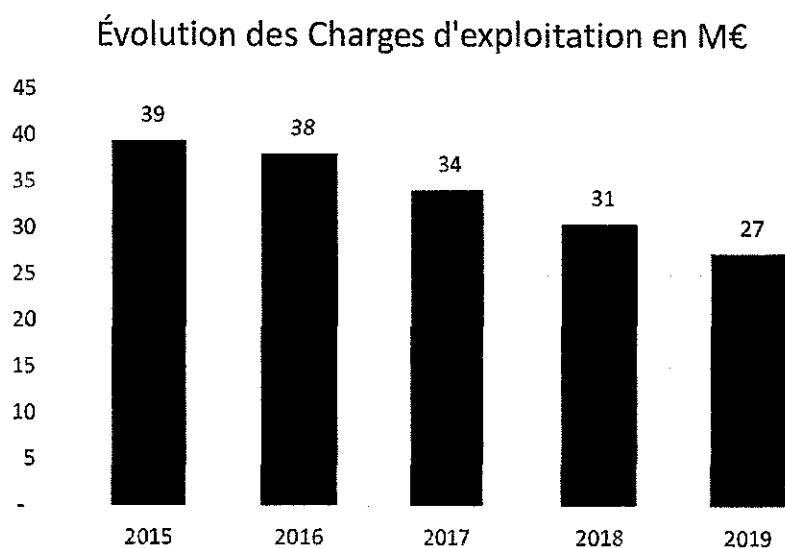
La prolongation du contexte de taux bas continue à avoir un impact négatif sur la rentabilité de la banque. De plus, la réduction de 18,5% du niveau d'emploi à la clientèle a contribué à la réduction de la marge.

Le niveau des commissions nettes est en baisse de 5,5% par rapport à 2018.

Charges d'Exploitation

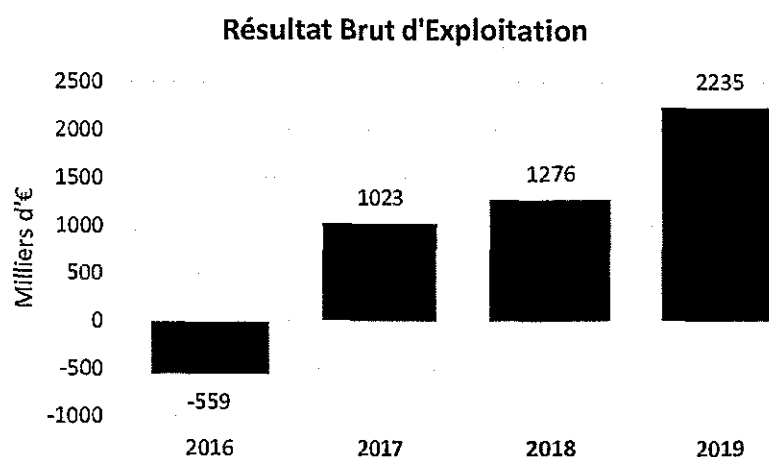
Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse substantielle de 3,2 M€ en 2019 par rapport à un total de 30,5 M€ enregistré en 2018 (soit -10,4%), s'inscrivant dans la continuité de l'exercice précédent et témoignage des efforts réalisés à nouveau en 2019 pour améliorer le coefficient d'exploitation.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les trois derniers exercices :



Résultat brut d'exploitation

Malgré la baisse du PNB, le résultat brut d'exploitation est positif en 2019 et s'élève à 2235 K€, en forte amélioration par rapport aux 1276 K€ dégagés l'an dernier, confirmant ainsi une tendance positive sur 3 exercices consécutifs.



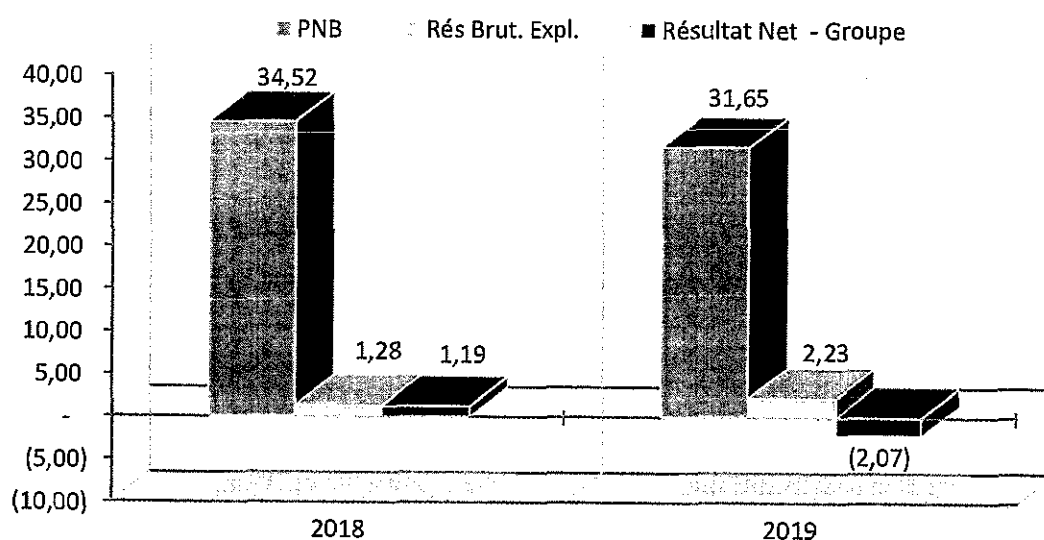
Coût du risque

Le coût du risque a eu un impact négatif sur le résultat pour environ 2,9 M€. Ce montant est reparti sur plusieurs dossiers dont le plus significatif a une incidence d'environ 1,4 M€.

Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2019 ressort à -2,1 M€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2018 (impacté par un résultat exceptionnel positif) et 2019 :



4 Le contrôle interne

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, stipule notamment que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités ». Il demande également la distinction des fonctions de contrôle permanent, de celles de contrôle périodique, ainsi que l'existence d'une filière risques.

Selon ces principes, le système de contrôle interne de la Banque est organisé suivant plusieurs niveaux.

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Le Contrôle Permanent et Conformité, deuxième niveau de contrôles, supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les filiales. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par des contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences. Il est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure également que les diligences des agences et des filiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le gel des avoirs sont bien effectuées. Le responsable du département Contrôle Permanent et Conformité coordonne les contrôles de conformité effectués par les différents services, agences et filiales de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement auprès de l'AMF (RCSI) et Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO). Il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'audit et des risques.

Pour les risques de crédits, le contrôle permanent est effectué par le service « Monitoring, qualité, et contrôle des crédits ». Le rattachement au Directeur Général assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle de cette activité par rapport à celle de l'Octroi des crédits.

Le Risk Manager a la charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise. Il établit la cartographie des risques de la Banque, formule des recommandations et émet des alertes pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

L'Inspection, corps de contrôle périodique, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé au Comité d'audit et des risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, après avoir reçu l'accord de la Direction de l'audit interne de la

Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au département contrôle permanent et conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du Contrôle interne. Ainsi, le responsable du département Contrôle Permanent et Conformité et le Risk Manager sont directement rattachés au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection est, quant à lui, rattaché hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur général et rapporte au Comité d'audit et des risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Le Risk Manager, les Responsables du Contrôle permanent et conformité, de l'Inspection et du Monitoring et contrôle des crédits y exposent leurs travaux respectifs lors de ces réunions, au moins trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

5 La structure

A fin 2019, l'effectif de la banque était de 177 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 13 agences réparties sur toute la France et 1 centre d'affaires PME.

La structure de la Direction Commerciale est constituée de 3 filières (Corporate, Retail, Wealth Management) et 2 départements (« Support Commercial et Marketing » et « Cash Management »). L'entité Wealth Management ayant la responsabilité de l'activité dans les domaines liés au développement de la récolte indirecte, de la gestion conseillée et des antennes « Private ».

5.1 Les Comptes Sociaux

Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2019. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2018;
- aucun dividende en 2017 ;
- aucun dividende en 2016 ;

La situation des principales filiales

Conformément à l'article 356 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte des résultats des filiales qui, au titre de l'exercice 2019, s'établissent comme suit :

SCI Victor Hugo

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2019 un bénéfice de 115 K€. Les bénéfices de 121 K€ réalisés en 2018 ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

Monte Paschi Conseil

Monte Paschi Conseil enregistre en 2019 un bénéfice égal à 259 K€ notamment grâce aux ventes réalisées des immeubles sis à Beaulieu et Beausoleil. Suite à ce résultat, les capitaux propres de la société sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.

Le résultat 2019 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 3 447 K€, dont:
 - o 2 124 K€ de produit lié aux ventes réalisées en 2019,
 - o 1 267 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus en 2019 ;

- les charges d'exploitation s'élèvent à 3 096 K€ environ, dont :
 - o 2 835 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur nette comptable des biens vendus en 2010,
 - o 260 K€ d'autres charges
- les charges financières de 100 K€ liées aux emprunts accordés par MPB.

Monte Paschi Conseil bénéficie de l'intégration fiscale de la banque.

5.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2019, la répartition du capital était inchangée et se décomposait comme suit :

99.9999 % Banca Monte dei Paschi di Siena; 0.0001 % administrateurs de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

5.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

5.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Aucune modification du montant global de jetons de présences/des critères de répartition susmentionnés n'a été décidé en 2019.

Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Membre du Conseil d'Administration de AION S.A. | N.V.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA, gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-S1-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

6 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

6.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions des Articles L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs

Montants en euros

Échéances au 31 décembre	2018	2019
Échues 0/29 Jours	87 160	199 579
Échues 30/59 Jours	42 001	84 128
Échues >= 60 Jours	82 450	68 824
Non échues -1/-30 Jours	87 160	
Non échues -31/-60 Jours		
Non échues < -60 Jours		
Total	298 771	352 531

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus

Informations dans le cadre du règlement 91-01 du CRBF, article 9 concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.

Le rapport annuel 2019 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

6.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

Personnels dirigeants

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2019 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

Personnel de la salle des marchés

Depuis le 1er juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

Personnel des contrôles

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

6.3 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise (compte tenu de la taille de l'entreprise, de son organisation interne, de sa nature et de la portée de son activité), le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable et des contraintes liées au plan de restructuration du Groupe, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2019. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant, pour 2019, 0,36 % de la masse salariale.

7 Les perspectives 2020

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel (2018-2025) envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit.

Dans ce contexte, Monte Paschi Banque poursuivra ses efforts de focalisation sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes filières de la banque (Retail, Private et Corporate) :

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- focus sur le service de Gestion Conseillée, ayant vocation à devenir de plus en plus le levier de l'activité de Conservation (filières Private, Retail et Corporate)
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations (filière Retail)
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison mère

BILAN CONSOLIDÉ 2019

En '000' €

ACTIF	Notes	2019	2018	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		127 042	134 513	-7 471	-5,55%
Créances sur les établissements de crédit	4	320 259	159 488	160 781	100,81%
Créances sur la clientèle	5 et 6	622 029	763 165	-141 136	-18,49%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	96 562	95 007	1 555	1,64%
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%
Parts dans les entreprises liées		894	725	169	23,30%
Immobilisations incorporelles	8	3 663	3 752	-89	-2,37%
Immobilisations corporelles	8	9 047	11 142	-2 095	-18,80%
Autres actifs	9	12 757	14 980	-2 223	-14,84%
Comptes de régularisation	10	11 416	13 489	-2 073	-15,37%
TOTAL DE L'ACTIF		1 203 692	1 196 274	7 417	0,62%
Hors-Bilan					
Engagements donnés					
* Engagements de financement		34 313	34 894	-581	-1,67%
* Engagements de garantie		135 595	143 555	-7 959	-5,54%
TOTAL DU PASSIF		1 203 692	1 196 274	7 417	0,62%
Hors-Bilan					
Engagements reçus					
* Engagements de financement		317 325	323 910	-6 586	-2,03%
* Engagements de garantie		28 499	33 247	-4 748	-14,28%

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

COMPTE DE RÉSULTAT 2019 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2019	2018	Evol. en Mt	Evol. 2019/2018
Intérêts et produits assimilés	13	22 706	26 152	-3 446	-13,2%
Intérêts et charges assimilés	13	-3 612	-4 709	-1 097	-23,3%
Intérêts nets		19 094	21 443	-2 348	-11,0%
Revenu des titres à revenu variable		167	122	46	37,8%
Commissions (produits)	14	9 826	10 355	-528	-5,1%
Commissions (charges)	14	-634	-628	6	0,9%
Commissions nettes		9 192	9 727	-534	-5,5%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		90	99	-9	-8,8%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-1	0	-2	-553,4%
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-	-	-	ns
Produits nets de opérations financières		89	99	-10	-10,4%
Autres produits d'exploitation bancaire	15	7 010	5 660	1 349	23,8%
Autres charges d'exploitation bancaire		-3 904	-2 529	1 375	54,4%
Produits nets de l'exploitation bancaire		3 105	3 131	-26	-0,8%
PRODUIT NET BANCAIRE		31 649	34 522	-2 873	-8,3%
Charges générales d'exploitation	16	-27 341	-30 521	3 180	-10,4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. incorp. et corp.		-2 073	-2 724	651	-23,9%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 235	1 276	958	75,1%
Coût du risque	17	-2 930	1 373	4 303	-313,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-696	2 649	-3 344	-126,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	895	895	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-696	1 753	-2 449	-139,7%
Résultat (perte) exceptionnel	18	-1 376	-561	815	145,1%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	-	-	ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		-2 072	1 192	-3 264	-273,8%
* dont impôts différés		0	0	0	
** dont participation des salariés groupe		0	0	0	
**S groupe		0	0	0	

Le résultat net par action est de -0,253 Euros

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits significatifs

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2019 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement CRC 99-07.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2019

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement CRC 99-07, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement CRC 99-07, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement CRC 99-07, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2019, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement CRC 99-07, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Le caractère récupérable des actifs d'impôts différés comptabilisés au cours d'exercices antérieurs est apprécié semestriellement et fait l'objet d'une revue semestrielle par le comité d'audit.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2019 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2019, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1.5% ;
- taux d'actualisation 0,62% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,71% de 16 à 30 ans, 7,92% de 30 à 50 ans et 1,85% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.147.690 € au 31 décembre 2019 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b - Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à

compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 582 133 € au 31 décembre 2019 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2018 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2017 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2019.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1^{er} trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le de l'ANC (2014-07).

Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	31 233	100,00%	0	3 446 754	259 145	0
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	161 342	114 757	0

Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2018 et 2019, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)							
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2019	2018	Variation
COMPTES A VUE	290 191	0	0	0	290 191	148 996	94,76%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s
PRETS TERME	11 698	4 517	12 042	180	28 437	8 910	219,14%
PRETS FINANCIERS	0	0	985	0	985	1 242	-20,69%
CREANCES RATTACHEES	656	0	0	0	656	340	93,08%
TOTAL	302 545	4 517	13 027	180	320 269	159 488	100,81%

DETTES (EUR.000)							
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2019	2018	Variation
COMPTES A VUE	2 421	0	0	0	2 421	3 453	-29,87%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	40 000	0	40 000	49 023	-18,41%
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	75	-100,00%
TOTAL	2 421	0	40 000	0	42 421	52 550	-19,27%

L'augmentation des comptes à vue est le résultat de la diminution des encours crédit d'un côté et l'augmentation de nos ressource de l'autre. Une partie de la trésorerie disponible est placée auprès de notre maison-mère expliquant l'augmentation du poste prêts à terme.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 40M€ souscrit en 2016.

Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2019 était la suivante :

(EUR.000)	2019	2018		2019	2018
CREANCES			DETTE		
Créances commerciales	14 843	16 363	Comptes sur livrets	108 298	100 377
Prêts clientèle financière	518	561	Autres cptes épargne règlementés	4 735	5 227
Autres crédits	555 835	695 918	C/C créditeurs	814 608	787 974
C/C débiteurs	50 833	50 323	Comptes à terme	95 513	112 281
Affacturage			Emprunts clientèle financière	-	-
			Bons de caisse	-	-
			Certificats de dépôts	-	-
			Autres sommes dues	1 968	239
	622 029	763 165		1 025 122	1 006 099

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2018 et 2019, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2019	2018		2019	2018
CREANCES			DETTE		
Moins de 3 mois	149 609	157 992	Moins de 3 mois	945 668	911 270
De 3 mois à 1 an	85 996	93 037	De 3 mois à 1 an	13 209	22 011
De 1 à 5 ans	225 598	310 672	De 1 à 5 ans	59 762	61 163
Plus de 5 ans	159 562	199 805	Plus de 5 ans	4 492	9 031
Créances rattachées	1 265	1 658	Dettes rattachées	1 992	2 625
	622 029	763 165		1 025 122	1 006 099

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2019	2018		2019	2018
CREANCES			DETTE		
Intérêts échus	314	433	Intérêts échus	3	2
Intérêts courus	951	1 225	Intérêts courus	1 989	2 622
	1 265	1 658		1 992	2 625

Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTÈLE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2019	2018	Variation
Engagements globaux bruts	678 963	835 478	-18,73%
Engagements sains	573 400	709 714	-19,21%
Engagements restructurés	4 983	20 320	-75,48%
Engagements douteux	100 576	105 444	-4,62%
Engagements douteux compromis	3	1	360,40%
Dépréciations	56 930	72 313	-21,27%
Engagements nets	622 033	763 165	-18,49%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	57%	69%	-17,46%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	14,81%	12,62%	17,37%
Dépréciations (K€)	2019	2018	Variation
solde au 1er janvier	72 312	73 345	-1,41%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-15 572	-867	1695,77%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	189	-162	-216,36%
Dotations et reprises liées à la décote	0	-3,7909	0,00%
Solde au 31 décembre	56 928	72 312	-21,27%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2019 entraîne une reprise nette de 189 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 Décembre 2019, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2019	2018	Variation
Titres d'investissement		95 518	93 648	2,00%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	271	-95,26%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		1 043	1 105	-5,59%
TOTAL		96 575	95 024	1,63%
Dépréciations		1	-5	-117,50%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
MONTANT NET		96 575	95 019	1,64%
Titres du secteur public		36 582	30 689	19,20%
Titres du secteur privé		36 595	63 229	-42,12%
Créances rattachées		1 043	1 103	-5,38%
TOTAL		74 221	95 021	-21,89%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2019	2018	0,05%
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		17 756	25 085	
De 1 an à 5 ans		72 741	58 632	24,06%
Plus de 5 ans		0	9 931	
TOTAL		90 497	93 648	-3,37%

Titres cotés	95 518	93 902
---------------------	---------------	---------------

Le portefeuille de titres pour compte propre est resté stable sur l'année 2019. Ce portefeuille est détenu pour plusieurs objectifs :

Au 31 Décembre 2019, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 99 400K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2 854 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2019, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable d'environ 58 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 46 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 8 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2018	Augmentation	Diminution	2019	Variation
Terrains et constructions	3 673	0	0	3 673	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 853	10	0	4 863	0,21%
Agencements, installations	22 596	0	2 321	20 275	-10,27%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	179	475	179	475	165,56%
Logiciels	14 461	254	0	14 715	1,76%
Valeur brute	49 165	740	2 500	47 405	-3,58%
Amortissements					
Constructions	-1 384	-106	0	-1 490	7,63%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 533	-204	0	-4 737	4,50%
Agencements, installations	-14 566	-1 420	-1 649	-14 338	-1,57%
Logiciels	-13 462	-343	0	-13 805	2,55%
Amortissements cumulés	-31 680	-2 073	-1 649	-34 370	8,49%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
Valeur nette	17 158	-1 333	852	12 708	-25,93%

La diminution des agencements d'environ 2,3 M€ est liée principalement à la finalisation en mars 2019 de la fermeture de l'agence Opéra selon la décision prise en 2018.

Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2019	2018	Variation
Dépôts de garantie versés	1 683	1 729	-2,65%
T.V.A.	117	1 804	-93,52%
Créances d'impôt exigible	1 359	1 730	-21,43%
Stocks d'immeubles	10 599	13 434	-21,10%
- Provision sur stocks d'immeubles	(3 256)	(4 523)	-28,01%
Divers	2 254	806	179,71%
TOTAL	12 757	14 980	-14,84%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2019	2018	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	30	47	-35,40%
T.V.A.	71	117	-39,52%
Personnel et organismes sociaux	913	1 888	-51,65%
Comptes passage assurances	1	2	-55,28%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	1 869	987	89,42%
TOTAL	2 884	3 041	-5,16%

Au 31 décembre 2019, Monte Paschi Banque est propriétaire de 2 biens immobiliers situés à Menton (06), l'un d'entre eux a été vendu en janvier 2020.

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2019 plusieurs appartements ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.313 K€.

Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2019	2018	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 142	2 312	-7,36%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 272	349	264,30%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	8 002	10 828	-26,10%
TOTAL	11 416	13 489	-15,37%
PASSIF			
Charges à payer	2 283	2 940	-22,34%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 991	2 499	-20,34%
Comptes de recouvrement	7 770	6 052	28,39%
Autres comptes créditeurs	8 866	8 050	10,13%
TOTAL	20 911	19 542	7,00%

En 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

Note 11 – PROVISIONS :

(EUR.000)	2018	dotations	reprises	utilisations	2019
Provisions	242	0	0	0	242
Provisions risques opérationnels	179	0	133	0	46
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 093	0	363	0	2 730
TOTAL	3 514	0	496	0	3 018

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2018	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2019	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 349	0			22 349	0,00%
Réserves consolidées	-37 246	0	1 192		-36 054	-3,20%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	1 192		-1 192	-2 072	-2 072	-273,83%
	110 927	0	0	-2 072	108 855	-1,87%

La variation des capitaux propres entre 2018 et 2019 est lié exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Suite à l'augmentation de capital de 40M€ réalisée en 2017, le capital social est désormais composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 092	1 012	530	1 009	563	2	22853,58%
Sur opérations avec la clientèle	19 336	22 732	2 189	2 973	17 147	19 759	-13,22%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	89	894	50	-893	39	-2400,79%
Autres intérêts et produits assimilés	2 277	2 320	0	677	2 277	1 642	ns
Total	22 706	26 152	3 612	4 709	19 095	21 442	-10,95%

Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2019	2018	variation
Clientèle	7 982	8 089	-1,32%
Opérations sur titres	834	1 084	-23,08%
Opérations de hors-bilan	1 010	1 182	-14,52%
TOTAL	9 826	10 355	-5,10%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2019	2018	variation
Etablissements de crédit	113	60	89,54%
Clientèle	490	528	-7,16%
Opérations sur titres	30	40	-24,74%
TOTAL	634	628	0,94%
COMMISSIONS NETTES	9 192	9 727	-5,49%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1 047 K€ (contre 1 125 K€ en 2018).

Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 904	2 529
Opérations sur titres	183	196
Cotisations Fonds de garanties	159	167
Autres charges exploitations bancaires	3 562	2 166
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 010	5 660
Représentation fiscale	114	292
Gestion Comptes / Autorisations	1 103	1 237
Assurances	1 089	1 200
Banque à distance	429	458
Moyens Paiement	610	683
Autres Commissions diverses	3 665	1 791
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	3 105	3 131

Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2019	2018
Salaires	8 686	10 130
Charges sociales	3 586	4 060
Dotations nettes risques personnel	-	-
IDR et médailles du travail	(363)	(112)
Impôts sur rémunérations	1 084	1 281
Impôts et taxes	599	678
Services extérieurs et autres frais administratifs	13 748	14 484
TOTAL	27 341	30 521

La réduction des charges pour salaires s'explique par la réduction du nombre de salariés entre 2018 et 2019. Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction significative.

Note 17 – COÛT DU RISQUE :

	2019	2018
Dotations aux dépréciations	-3 600	-1 134
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-787	-231
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	-161
Reprises de dépréciations	19 900	3 000
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-18 335	-133
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-160	-16
Récupérations sur créances amorties	52	48
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
TOTAL	-2 930	1 373

En 2019, suite à une analyse effectuée sur les dossiers classés en contentieux dont les procédures de recours étaient terminées, il a été décidé de procéder au passage en perte de plusieurs créances pour environ 18,3 M€. Les reprises de provisions enregistrées sur l'année pour environ 19,9 M€ sont principalement liées à cette décision.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 585 K€ pour 2019 et 588 K€ pour 2018 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2019	2018
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	338	242
Charges exceptionnelles	1 685	536
TOTAL	2 023	778
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	574	110
Produits exceptionnels	73	107
TOTAL	647	217
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 376)	(561)

Au sein des charges exceptionnelles de 2019 figurent 489 K€ découlant de la comptabilisation des amortissements liés à la fermeture de l'agence Opera, et 718 K€ résultant des indemnités de départ en retraite reconnues aux salariés qui ont fait valoir leurs droits sur l'exercice.

Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2019, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2019	2018
Euro à recevoir contre devises à livrer	2 708	3 977
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	2 676	2 208
Opérations d'échanges financiers	33	1 770
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2019 comme suit :

POSITIONS					Total 2019	Total 2018	Juste valeur 2019
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe		0	500	4 839	5 339	10 258	-387
Emprunteur taux variable			324	600	924	4 343	-20
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	824	5 439	6 263	14 601	-406

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-

couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2019	2018
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	-2 331 K €	1 223 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	259 K €	-152 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	121 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	-2 072 K €	1 192 K €

* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :

La banque respecte au 31 décembre 2019 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2019.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un LCR et un NSFR largement supérieurs au minimum requis.

Note 24 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2019 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe :	2
Cadres :	101
Employés :	87

Note 25 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2019, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Ernst & Young	131,5	
RSM Paris	64,9	

(montants HT en milliers d'euros)

Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2019.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2019

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

- Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

- Détail par pays*

	France
Produit net bancaire	31,649
Effectifs, en équivalent temps plein	186
Bénéfice ou perte avant impôt	-2,072
Montant des impôts sur les bénéfices	-
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

*Données en millions d'euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

RSM PARIS

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RSM PARIS
26, rue de Cambacérès
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 15.095.000
792 111 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Monte Paschi Banque S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Monte Paschi Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Risque de crédit sur les portefeuilles « Entreprises »

Point clé de l'audit	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, votre groupe est exposé au risque de crédit, principalement sur les entreprises.	Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.
Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles <i>forborne</i> et douteux, et les clients contentieux.	Nous avons examiné : ▶ en incluant dans nos équipes des spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ; ▶ le classement des encours entre encours sains et douteux/contentieux.
Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'il existe une indication objective de dégradation du risque de crédit, une dépréciation individuelle est comptabilisée.	Nous avons : ▶ calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux et contentieux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux et contentieux par des dépréciations. Le cas échéant, nous avons analysé les écarts constatés ; ▶ pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
Au 31 décembre 2019, les dépréciations individuelles s'élèvent à M€ 56,9 comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.	
La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par : ▶ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ▶ le calcul de la dépréciation des encours déclassés.	

Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.

- examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;
- le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monte Paschi Banque S.A. par votre assemblée générale du 17 avril 2014 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 14 mai 1996 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la vingt-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

Informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

☒ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

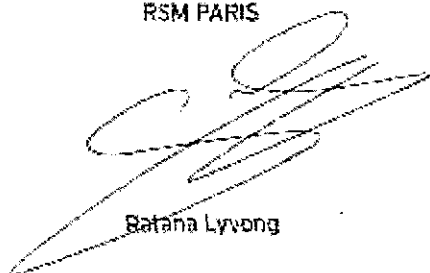
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

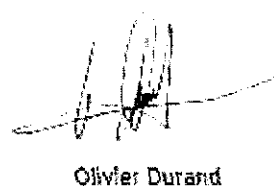


Batana Lyvong

ERNST & YOUNG et Autres



Vanessa Jolivaît



Olivier Durand

BILAN SOCIAL 2019

En milliers d'euros

ACTIF	2019	2018	Variations en valeur	Variation
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	127 042	134 513	-7 471	-5,55%
Créances sur les établissements de crédit	320 269	159 488	160 781	100,81%
Créances sur la clientèle	627 303	770 495	-143 192	-18,58%
Obligations et autres titres à revenu fixe	96 562	95 007	1 555	1,64%
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0	0,00%
Parts dans les entreprises liées	1 590	1 448	142	9,82%
Immobilisations incorporelles	3 663	3 752	-89	-2,37%
Immobilisations corporelles	8 434	10 494	-2 059	-19,62%
Autres actifs	7 209	7 613	-404	-5,30%
Comptes de régularisation	11 474	13 466	-1 992	-14,79%
TOTAL DE L'ACTIF	1 203 559	1 196 288	7 271	0,61%

Hors-Bilan

Engagements donnés			
* Engagements de financement	34 313	34 894	-581
* Engagements de garantie	135 705	143 665	-7 959

Hors-Bilan

Engagements reçus			
* Engagements de financement	317 325	323 910	-6 586
* Engagements de garantie	28 499	33 247	-4 748

PASSIF	2019	2018	Variations en valeur	Variation
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	-	-	0	0,00%
Dettes envers les établissements de crédit	42 421	52 550	-10 129	-19,27%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 025 122	1 006 099	19 024	1,89%
Dettes représentées par un titre	-	-	0	ns
Autres passifs	2 884	3 041	-157	-5,16%
Comptes de régularisation	20 888	19 529	1 360	6,96%
Provisions	3 018	3 514	-496	-14,11%
Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0	0,00%
Dettes subordonnées	-	-	0	0,00%
Capital souscrit	124 632	124 632	0	0,00%
Primes d'émission	22 350	22 350	0	0,00%
Réserves	48 484	48 484	-	0,00%
Report à nouveau	84 511	85 734	-1 223	-1,43%
Résultat de l'exercice	2 331	1 223	1 108	90,59%
TOTAL DU PASSIF	1 203 559	1 196 288	7 271	0,61%

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

COMPTE DE RÉSULTAT 2019 (SOCIAL)

En milliers d'euros	2019	2018	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	22 813	26 261	-3 448	-13,1%
Intérêts et charges assimilés	-3 612	-4 709	1 097	-23,3%
Revenu des titres à revenu variable	167	122	46	37,8%
Commissions (produits)	9 826	10 355	-528	-5,1%
Commissions (charges)	-634	-628	-6	0,9%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	90	99	-9	-8,8%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-1	0	-2	-553,4%
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	3 737	4 232	-496	-11,7%
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 069	-1 198	128	-10,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	31 317	34 534	-3 216	-9,3%
Charges générales d'exploitation	-27 298	-30 524	3 227	-10,6%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. incorp. et corporelles	-2 037	-2 688	651	-24,2%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 982	1 321	661	50,1%
Coût du risque	-2 930	1 359	4 289	-315,7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-948	2 680	-3 627	-135,4%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-895	895	ns
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-948	1 784	-2 732	-153,1%
Résultat exceptionnel	-1 383	-561	-822	146,3%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	ns
(Dotations) reprise des fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	ns
RÉSULTAT NET	-2 331	1 223	-3 554	-290,6%

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Faits significatifs

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2019 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2019.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement de l'ANC (2014-07), les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2019, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés:

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2019 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2019, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 0,62% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,71% de 16 à 30 ans, 7,92% de 30 à 50 ans et 1,85% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.147.690 € au 31 décembre 2019 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 582.133 € au 31 décembre 2019 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2018 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2017 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2019.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2018 et 2019, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)								Variation
		< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2019	2018	
COMPTES A VUE	290 191		0	0	0	290 191	148 996	94,76%
PRETS JJ	0		0	0	0	0	0	n.a.
PRETS TERME	11 698		4 517	12 042	180	28 437	8 910	219,14%
PRETS FINANCIERS	0		0	985	0	985	1 242	-20,69%
CREANCES RATTACHEES	656		0	0	0	656	340	93,08%
TOTAL	302 545		4 517	13 027	180	320 269	159 488	100,81%

DETTES (EUR.000)								Variation
		< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2019	2018	
COMPTES A VUE	2 421		0	0	0	2 421	3 453	-29,87%
EMPRUNTS JJ	0		0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0		0	40 000	0	40 000	49 023	-18,41%
DETTES RATTACHEES	0		0	0	0	0	75	-100,00%
TOTAL	2 421		0	40 000	0	42 421	52 550	-19,27%

L'augmentation des comptes à vue est le résultat de la diminution des encours crédit d'un côté et l'augmentation de nos ressources de l'autre. Une partie de la trésorerie disponible est placée auprès de notre maison-mère expliquant l'augmentation du poste prêts à terme.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 40M€ souscrit en 2016.

Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2019 était la suivante :

(EUR.000)	2019	2018		2019	2018
CREANCES			DETTES		
Créances commerciales	14 843	16 363	comptes sur livrets	108 298	100 377
Prêts clientèle financière	518	561	autres cptes épargne réglementés	4 735	5 227
Autres crédits	561 109	703 248	C/C créditeurs	814 608	787 974
C/C débiteurs	50 833	50 323	comptes à terme	95 513	112 281
Affacturage			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	1 968	239
	627 303	770 495		1 025 122	1 006 099

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2018 et 2019, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2019	2018		2019	2018
CREANCES			DETTES		
Moins de 3 mois	149 935	158 096	Moins de 3 mois	945 668	911 270
De 3 mois à 1 an	90 944	100 263	De 3 mois à 1 an	13 209	22 011
De 1 à 5 ans	225 598	310 672	De 1 à 5 ans	59 762	61 163
Plus de 5 ans	159 562	199 805	Plus de 5 ans	4 492	9 031
Créances rattachées	1 265	1 658	Dettes rattachées	1 992	2 625
	627 303	770 495		1 025 122	1 006 099

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2019	2018	Variation
Engagements globaux bruts	684 236	842 808	-18,81%
Engagements sains	578 674	717 044	-19,30%
Engagements restructurés	4 983	20 320	-75,48%
Engagements douteux	100 576	105 444	-4,62%
Engagements douteux compromis	3	1	360,40%
Dépréciations	56 930	72 313	-21,27%
Engagements nets	627 303	770 495	-18,58%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	57%	69%	-17,46%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	14,70%	12,51%	17,49%
Dépréciations (K€)	2019	2018	Variation
solde au 1er janvier	72 313	73 346	-1,41%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-15 572	-867	1695,77%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	189	-162	-216,36%
Dotations et reprises liées à la décote	0	-4	-100,00%
Solde au 31 décembre	56 930	72 313	-21,27%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2019 entraîne une reprise nette de 189 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers

un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note S – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :

Les filiales et participations au 31 Décembre 2019 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	31/12/2018	31/12/2019	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
Filiales (France)					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	180,2	180,2	100,00%	31,2	259
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	115
TOTAL	180	180			
Autres participations					
Avances aux associés et parts SCI	550	551			
Monte Paschi Luxembourg	25	25			
Certificats d'associations	692	834			
TOTAL	1 267	1 410			
TOTAL GENERAL	1 448	1 590			

Aucune opération extraordinaire liées aux participations dans les deux filiales de MPB a été enregistré une 2019. Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4M€.

Aucune reprise ni dotation n'ont été constituées au cours de l'année 2019.

Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 Décembre 2019, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

(EUR.000)	2019	2018	Variation
Titres d'investissement	95 518	93 648	2,00%
dont douteux	0	0	
Titres de placement	13	271	-95,26%
Titres de transaction	0	0	
Autres titres	0	0	
Créances rattachées	1 043	1 105	-5,59%
TOTAL	96 575	95 024	1,63%
Dépréciations	1	-5	-117,50%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux			
MONTANT NET	96 575	95 019	1,64%
Titres du secteur public	36 582	30 689	19,20%
Titres du secteur privé	36 595	63 229	-42,12%
Créances rattachées	1 043	1 103	-5,38%
TOTAL	74 221	95 021	-21,89%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :			
(EUR.000)	2019	2018	
Moins de 3 mois	0	0	-
De 3 mois à 1 an	17 756	25 085	-29,22%
De 1 an à 5 ans	72 741	58 632	24,06%
Plus de 5 ans	0	9 931	-100,00%
TOTAL	90 497	93 648	-3,37%

Titres cotés	95 518	93 902
--------------	--------	--------

Le portefeuille de titres pour compte propre est resté stable sur l'année 2019. Ce portefeuille est détenu pour plusieurs objectifs :

Au 31 Décembre 2019, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 99 400K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 2 854 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2019, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable d'environ 58 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 46 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 7 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2018	Augmentation	Diminution	2019	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 853	10		4 863	0,21%
Agencements, installations	21 818		2 321	19 496	-10,64%
Œuvres d'Arts	324			324	0,00%
Immobilisations en cours	179	475	179	475	165,56%
Logiciels	14 461	254		14 715	1,76%
Valeur brute	46 897	740	2 500	45 137	-3,75%
Amortissements					
Constructions	-542	-70		-612	12,86%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 533	-204		-4 737	4,50%
Agencements, installations	-13 788	-1 420	-1 649	-13 559	-1,66%
Logiciels	-13 462	-343		-13 805	2,55%
Amortissements cumulés	-32 325	-2 037	-1 649	-32 713	1,20%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327			-327	n.s.
Valeur nette	14 245	-1 297	852	12 097	-15,08%

La diminution des agencements d'environ 2,3 M€ est liée principalement à la finalisation en mars 2019 de la fermeture de l'agence Opéra selon la décision prise en 2018.

Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2019	2018	Variation
Dépôts de garantie versés	1 683	1 729	-2,65%
T.V.A.	105	62	67,98%
Créances d'impôt exigible	1 359	1 730	-21,43%
Stocks d'immeubles	4 982	4 982	0,00%
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 696)	(1 696)	0,00%
Divers	776	806	-3,68%
TOTAL	7 209	7 613	-5,30%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2019	2018	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	30	47	-35,40%
T.V.A.	71	117	-39,52%
Personnel et organismes sociaux	913	1 888	-51,65%
Comptes passage assurances	1	2	-55,28%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	1 869	987	89,42%
TOTAL	2 884	3 041	-5,16%

Au 31 décembre 2019, Monte Paschi Banque est propriétaire de 2 biens immobiliers situés à Menton (06), l'un d'entre eux a été vendu en janvier 2020. Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de

deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.313 K€.

Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2019	2018	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 142	2 312	-7,36%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 272	349	264,30%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	8 060	10 805	-25,40%
TOTAL	11 474	13 466	-14,79%
PASSIF			
Charges à payer	2 283	2 940	-22,34%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 991	2 499	-20,34%
Comptes de recouvrement	7 770	6 052	28,39%
Autres comptes créditeurs	8 844	8 037	10,04%
TOTAL	20 888	19 529	6,96%

Note 10 – PROVISIONS

(EUR.000)	2018	dotations	reprises	utilisations	2019
Provisions	242	0	0	0	242
Provisions risques opérationnels	179	0	133	0	46
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0		0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 093	0	363		2 730
TOTAL	3 514	0	496	0	3 018

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2018	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2019	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 258				5 258	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-85 734		1 223		-84 511	-1,43%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	1 223		-1 223	-2 331	-2 331	-290,60%
	110 954	0	0	-2 331	108 623	-2,10%

La variation des capitaux propres entre 2018 et 2019 est lié exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Suite à l'augmentation de capital de 40M€ réalisée en 2017, le capital social est désormais composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

RESERVE LEGALE

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

RESERVE FACULTATIVE

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 092	1 012	530	1 009	563	2	22853,58%
Sur opérations avec la clientèle	19 443	22 841	2 189	2 973	17 254	19 868	-13,16%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	89	894	50	-893	39	-2400,79%
Autres intérêts et produits assimilés	2 277	2 320	0	677	2 277	1 642	38,68%
Total	22 813	26 261	3 612	4 709	19 201	21 551	-10,91%

Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2019	2018	variation
Clientèle	7 982	8 089	-1,32%
Opérations sur titres	834	1 084	-23,08%
Opérations de hors-bilan	1 010	1 182	-14,52%
TOTAL	9 826	10 355	-5,10%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2019	2018	variation
Etablissements de crédit	113	60	89,54%
Clientèle	490	528	-7,16%
Opérations sur titres	30	40	-24,74%
TOTAL	634	628	0,94%
COMMISSIONS NETTES	9 192	9 727	-5,49%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1 047 K€ (contre 1 125 K€ en 2018).

Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 069	1 198
Opérations sur titres	183	196
Cotisations Fonds de garanties	159	167
Autres charges exploitations bancaires	727	835
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 737	4 232
Représentation fiscale	114	292
Gestion Comptes / Autorisations	1 103	1 237
Assurances	1 089	1 200
Banque à distance	429	458
Moyens Paiement	610	683
Autres Commissions diverses	393	364
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	2 667	3 034

Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2019	2018
Salaires	8 686	10 130
Charges sociales	3 586	4 060
Dotations nettes risques personnel	-	-
IDR et médailles du travail	(363)	(112)
Impôts sur rémunérations	1 084	1 281
Impôts et taxes	561	631
Services extérieurs et autres frais administratifs	13 743	14 534
TOTAL *	27 298	30 524

La réduction des charges pour salaires s'explique par la réduction du nombre de salariés entre 2018 et 2019. Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction significative.

Note 16 – COUT DU RISQUE :

	2019	2018
Dotations aux dépréciations	-3 600	-1 134
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-787	-231
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	-161
Reprises de dépréciations	19 900	2 985
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-18 335	-133
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-160	-16
Récupérations sur créances amorties	52	48
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
TOTAL	-2 930	1 358

En 2019 suite à une analyse effectuée sur dossier en contentieux dont les procédures de recours été terminé il a été décidé de procéder au passage en perte de plusieurs créances pour environ 18,3 M€. Les reprises de provisions enregistrées sur l'année pour environ 19,9 M€ sont principalement lié à cette décision.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 585 K€ pour 2019 et 588 K€ pour 2018 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2019	2018
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	338	242
Charges exceptionnelles	1 685	536
TOTAL	2 023	778
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	574	110
Produits exceptionnels	66	107
TOTAL	640	217
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 383)	(561)

Au sein des charges exceptionnelles de 2019 figurent 489 K€ découlant de la comptabilisation des amortissement liés à la fermeture de l'agence Opera, et 718 K€ résultant des indemnités de départ en retraite reconnues aux salariés qui ont fait valoir leurs droits sur l'exercice.

Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2019, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2019	2018
Euro à recevoir contre devises à livrer	2 708	3 977
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	2 676	2 208
Opérations d'échanges financiers	33	1 770
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2019 comme suit :

POSITIONS					Total 2019	Total 2018	Juste valeur 2019
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe		0	500	4 839	5 339	10 258	-387
Emprunteur taux variable			324	600	924	4 343	-20
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	824	5 439	6 263	14 601	-406

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

Note 23 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2019 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	2
Cadres	101
Employés	87

Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2019.

Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2018	2019	Variations
Engagements des Garanties données	143 665	135 705	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	1 196	1 088	-8,98%
Cautions Immobilières	0	0	
Cautions administratives et fiscales	2 875	2 170	-24,52%
Garanties financières	119 802	112 781	-5,86%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	17 925	17 107	-4,56%
Engagements douteux	1 868	2 559	37,00%
Engagements de Garanties reçues	33 247	28 499	
Autres engagements de garanties reçues	33 247	28 499	-14,28%
	353 823	328 409	-7,18%

Note 27 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2019, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Ernst & Young	125,5	
RSM Paris	64,9	

(montants HT en milliers d'euros)

RÉSULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

En milliers d'euros	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Evol. 18/19
Total du bilan	1 203 692	1 196 378	1 231 046	1 182 392	1 415 076	1 283 098	0,6%
Crédits à la clientèle	622 029	763 269	827 488	933 586	1 006 216	994 937	-18,5%
Obligations et autres titres à revenu fixe	96 562	95 007	103 829	93 721	62 806	68 021	1,6%
Dépôts de la Clientèle	1 025 122	1 006 203	1 023 521	1 013 748	1 227 857	1 044 961	1,9%
Conservation Clientèle	125 409	120 727	163 389	183 775	195 031	214 201	3,9%

En milliers d'euros	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Evol. 18/19
Produit Net Bancaire	31 649	34 522	37 794	41 337	41 937	43 446	-8,3%
Frais Généraux	(27 341)	-30 521	-34 179	-38 060	-39 452	-41 214	-10,4%
Résultat Brut d'Exploitation	2 235	1 276	1 023	-559	-405	-32	75,1%
Résultat avant impôts	(696)	1 753	-948	-27 090	-12 503	-5 434	-139,7%
Résultat net	(2 072)	1 192	3 791	-27 629	-12 220	-10 901	-273,8%
Capitaux propres avant répartition	110 407	110 420	110 336	66 545	78 604	91 424	0,0%
Ratio de Solvabilité Européen*	14,89%	14,87%	13,60%	7,49%	8,32%	9,26%	0,1%
Effectifs présents au 31.12	177	209	234	278	304	304	-15,3%
dont CDD	0	0	0	4	7	6	

* sur base sociale en 2016

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

RSM PARIS

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

RSM PARIS
26, rue Cambacérès
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 15.095.000
792 111 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Monte Paschi Banque S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Monte Paschi Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Risque de crédit sur les portefeuilles « Entreprises »

Point clé de l'audit	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, votre société est exposée au risque de crédit, principalement sur les entreprises.	Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.
Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles <i>forborne</i> et douteux, et les clients contentieux.	Nous avons examiné : ▶ en incluant dans nos équipes des spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ; ▶ le classement des encours entre encours sains et douteux / contentieux.
Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, s'il existe une indication objective de dégradation du risque de crédit, une dépréciation individuelle est comptabilisée.	Nous avons : ▶ calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clés suivants : rapport des encours douteux et contentieux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux et contentieux par des dépréciations. Le cas échéant, nous avons analysé les écarts constatés ; ▶ pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ▶ examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ; ▶ le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.
Au 31 décembre 2019, les dépréciations individuelles s'élèvent à M€ 56,9 comme présentées dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.	
La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par : ▶ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ▶ le calcul de la dépréciation des encours déclassés.	
Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion pour ce qui concerne les dettes fournisseurs. En conséquence, nous ne pouvons attester de la sincérité et de la concordance des informations données avec les comptes annuels, étant précisé, par ailleurs, que comme cela est indiqué dans le rapport de gestion, votre société a considéré que les créances et les dettes relatives aux opérations bancaires et aux opérations connexes n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monte Paschi Banque S.A. par votre assemblée générale du 17 avril 2014 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 14 mai 1996 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2019, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la vingt-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

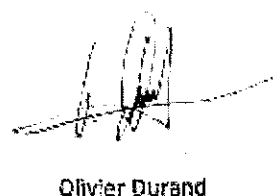
ERNST & YOUNG et Autres



Retana Lyvong



Vanessa Jolival



Olivier Durand

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

RSM PARIS

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2019

RSM PARIS
26, rue Cambacérés
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 15.095.000
992 112 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92087 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 923 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Monte Paschi Banque S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A..

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

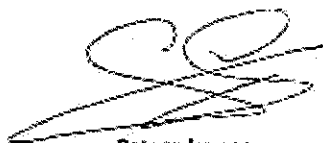
Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

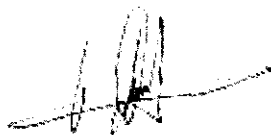
A stylized, cursive signature in black ink, featuring large loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Ratana Lyvong

ERNST & YOUNG et Autres

A signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, with a small 'E' visible in the middle.

Vanessa Jolivaft

A signature in black ink, featuring a series of vertical strokes and a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Olivier Durand

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2020

ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2019; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Nomination de membres du Conseil d'Administration
- V. Nomination des Commissaires aux comptes
- VI. Résolutions
- VII. Pouvoirs pour formalités

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ - 84 510 849,25
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€ - 2 330 776,56
. il en découle un résultat de	€ - 86 841 625,81

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

. Report à nouveau	€ - 86 841 625,81
--------------------	-------------------

TOTAL	€ - 86 841 625,81
--------------	--------------------------

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2018	EUR 0	0,00
2017	EUR 0	0,00
2016	EUR 0	0,00

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur **M. Fabrizio LEANDRI**, né à Rome (Italie), le 21 avril 1966, demeurant 18, Via del Rialto, 53100 Sienne (Italie), en remplacement de M. Angelo BARBARULO pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur **M. Marcello D'ETTORE**, né à Caserta (Italie), le 18 juillet 1967, demeurant 31/R via Romana, 50121 Florence (Italie), en remplacement de M. Paolo IOZZELLI pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur **Mme Carole DELORME D'ARMAILLE**, née à Bayonne, le 1^{er} septembre 1962, demeurant 1, Square des Feuillants, 78150 Le Chesnay, en remplacement de M. Marc LEGARDEUR pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur **M Gilles GUITTON**, né à Paris (75008), le 15 juillet 1949, demeurant 84, rue Saint Louis en l'Île, 75004 Paris, en remplacement de M. Emmanuel RAME pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2022.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 132.000 (CENT TRENTE DEUX MILLE) Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat du commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer ce titulaire arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide :

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, la société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, représentée par M. Laurent TAVERNIER, établi au 63 Rue De Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine et appartenant en qualité d'Associé à ladite société de commissariat aux comptes **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, société par actions simplifiée ayant son siège social au 63 Rue De Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (RCS NANTERRE 672 006 483), pour une durée de six années, ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2025;
- de ne pas pourvoir à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, Monte Paschi Banque SA n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 du Code de commerce.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la dissolution sans liquidation de la société M.B.V. & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la société RSM PARIS, sise 26 rue Cambacérès – 75008 PARIS (792 111 783 RCS Paris) à effet au 29 septembre 2018 et de la poursuite corrélative du mandat de Commissaire aux comptes titulaire par la société RSM PARIS et ce, pour la durée restant à courir du mandat confié à la société MBV & ASSOCIES, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société RSM PARIS et le mandat du Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer ce titulaire arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide :

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société RSM PARIS et de nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société RSM PARIS, la société **CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES** représentée par M. Laurent BRUN, établi au 19 Rue Clément Marot, 75008 PARIS et appartenant en qualité d'associé à ladite société de commissariat aux comptes **CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES**, société anonyme ayant son siège social au 19 Rue Clément Marot, 75008 PARIS (RCS PARIS 722 012 051), pour une durée de six années, ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2025;
- de ne pas pourvoir à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, Monte Paschi Banque SA n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 du Code de commerce.

ONZIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

